

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Présents : E Parvé, S Bouju, D Gavazzi, M Renard, A Haite, M Jolé, O Aubry, D Bontems.

Absent excusé ayant donné procuration : B Tisserant.

Absents excusés : T Vinot, O Descamps.

1° Election du Secrétaire de séance : Le Conseil municipal valide à l'unanimité Sébastien BOUJU

2° Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 04/06/2020.

3° Elections sénatoriales (désignation d'un titulaire et de 3 suppléants).

Par décret n° 2020-812 du 29 juin 2020, les conseils municipaux sont appelés à désigner les délégués et suppléants qui constitueront pour partie le collège électoral chargé d'élire deux sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Après vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

- Délégué Titulaire : Monsieur Emmanuel PARVE (Maire)
- Délégués Suppléants : Monsieur BOUJU Sébastien (1er adjoint)
Monsieur GAVAZZI Damien (2ème adjoint)
Monsieur RENRARD Michel (conseiller municipal)

4° Délégué du SMIC.

Le conseil municipal nomme :

- BOUJU Sébastien Délégué du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale.

5°1 SIRBSIS : Désignation du Délégué

Dans sa séance du 26/06/2020, le comité syndical du SIRBSIS a décidé de dissoudre le syndicat. Celui-ci a réalisé son objet, à savoir la reconstruction de bâtiments du service d'incendie du secteur de Rambervillers et a remboursé les emprunts contractés à cet effet. Cette dissolution doit s'accompagner d'une répartition de l'actif et du passif. Les casernes de Rambervillers, Domptail, Clémentaine ont été transférées en pleine propriété à titre gratuit au SDIS des Vosges par convention. Il est nécessaire que le comité syndical se prononce sur le compte de gestion 2020 qui ne pourra être voté que l'année prochaine. Il est donc nécessaire de procéder à la désignation des délégués du SIRBSIS.

Le Conseil municipal désigne la personne qui suit en qualité de délégué du SIRBSIS :

- BOUJU Sébastien

5.2° Dissolution du SIRBSIS.

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la lettre du Syndicat Intercommunal de Reconstruction de Bâtiments de Service d'Incendie du Secteur de Rambervillers (SIRBSIS) du 1er juillet 2020 relative à la dissolution et de ses modalités dudit Syndicat lors de sa séance du 26 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du SIRBSIS.

6° Demande de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale au club de Hand Ball de Rambervillers :

SLR Hand Ball : 40€

7° Travaux toiture clocher et église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le projet de rénovation totale de la toiture de l'église ainsi que les lucarnes du clocher.

8° Travaux eaux pluviales - Route de Rambervillers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les travaux du réseau d'eaux pluviales côté des garages municipaux avec le devis de l'entreprise VICHARD et autorise au préalable, Monsieur le Maire à solliciter les subventions appropriées.

9° Proposition d'achat d'une désherbeuse thermique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'achat groupé avec la commune de Sainte-Barbe d'une désherbeuse thermique.

*** Points divers Questions :**

- Point avancement logement mairie :
location ponceuse effectuée
lavage lino
matériaux commandés
- Retour sur le dernier conseil d'école :
Rappel des effectifs : 79
Mouvement de personnel.
Mise à disposition d'un bureau partagé pour le directeur avec le syndicat des eaux.
- Commémoration du 30/08/2020 :
Au vu des conditions sanitaires, les communes organisatrices habituelles ont décidées de limiter les cérémonies à l'office religieux et un dépôt de gerbe propre à chaque commune.
- Congés secrétariat du 17 au 30/08/2020 inclus.
- Voir débroussaillage et élagage des chemins.

La séance est levée à 22 H 56.

Le secrétaire de séance.



Le maire.

e. parve !
